

# L'Islam est Immuable alors que la vie est Evolutive

Les sceptiques se demandent souvent comment on peut traiter les problèmes de la vie économique à la fin du XXe siècle sur la base de l'Islam, alors que les rapports sociaux et économique ont subi un tas de complications et de ramifications et alors que l'homme d'aujourd'hui doit faire face à autant de problèmes qui en résultent?

La réponse en est simple: l'Islam est capable de conduire et d'organiser la vie dans ses cadres toujours vivants, car son économie est représentée par un ensemble de statuts qui régissent la richesse. Ces statuts comprennent deux catégories d'éléments:

1- Les éléments constants, relatifs à la vie économique et qui sont mentionnés explicitement dans le Coran et la Sunna.

2- Les éléments flexibles et mobiles qui sont puisés – à la lumière de la nature de la phase de chaque conjoncture – dans les indications islamiques générales qui entrent dans le cadre des éléments constants.

Il y a donc les éléments constants des indications auxquelles on recourt pour déterminer les éléments flexibles mobiles susceptibles de s'approprier aux exigences de la nature d'une conjoncture donnée.

L'Économie islamique – ou en d'autres termes, l'économie de la société islamique – ne prend sa forme complète que par la fusion des éléments mobiles et des éléments constants dans une structure unique dotée d'un esprit unique et animé par des objectifs communs.

L'opération de déduction des éléments mobiles à partir des indications islamiques générales nécessite ce qui suit:

1) Un programme islamique conscient des tenants et des aboutissants des éléments constants, et une conscience approfondie de leurs indications et significations générales.

2) Assimilation globale de la nature de la conjoncture et de ses conditions économiques, ainsi qu'une étude exhaustive et minutieuse des objectifs déterminés par les indications générales et des moyens nécessaires pour leurs réalisations.

3) Une connaissance et une assimilation juridiques islamiques des pouvoirs du walī al-amr (le gouverneur légal), et l'obtention d'une formule dans le cadre des pouvoirs du gouverneur et dans les limites de la province (wilaya) dont il assume le contrôle.

De là, on comprend que la planification de la vie économique dans la Société islamique est une tâche nécessitant la coopération des penseurs islamiques conscients qui doivent être en même temps des faqīh (jurisconsultes) créateurs et des savants économiques portés au renouveau.

Quant aux lignes générales des indications qui constituent la base de la forme intégrale de l'économie des sociétés islamiques, elles se présentent comme suit (section suivante):

---

**Source URL:**

<https://www.al-islam.org/fr/aperçu-de-l-économie-islamique-ayatullah-muhammad-baqer-sadr/lislam-est-immuable-alors-que-la-vie>